



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/24 de la Municipalité, du 27 avril 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2022 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2023/24, du 27 avril 2023.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/20 de la Municipalité, du 20 avril 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2023, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	CHF	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>2'792'000.00</u>	<u>-2'635'000.00</u>	<u>157'000.00</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		Recettes	
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>300'000.00</u>	<u>-240'000.00</u>	<u>60'000.00</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		Recettes d'investissement	
Total des crédits complémentaires (détail en page 14 du préavis)	<u>30'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>30'000.00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/21 de la Municipalité, du 27 avril 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de se porter caution simple à hauteur de 25% des prêts de CHF 900'000.- accordés chacun au Centre d'essais et de formation (CEF) par Romande Energie Holding S.A. et Groupe E S.A., soit à hauteur d'un total de CHF 450'000.- au maximum, avec une rémunération de 0.5 % du montant effectivement cautionné, en prenant en compte proportionnellement les remboursements, jusqu'à l'extinction de la dette du CEF.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Céline Misiego : « *Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « *Réalisation du Tram T1 et accessibilité du centre-ville depuis l'avenue du Chablais : la gouvernance par le chaos* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Decollogny et consorts : « *Changer la ville pour préserver le climat* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

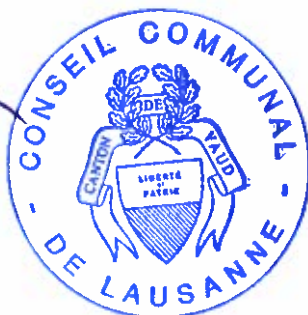
*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Mathilde Maillard : « *Des chiffres sur la mobilité à Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre - en utilisant des outils de digitalisation efficace - les relevés des compteurs permanents sur le guichet cartographique de la Ville »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Olivia Fahmy et consorts : « *La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Recrudescence des dérives sectaires : à Lausanne aussi ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

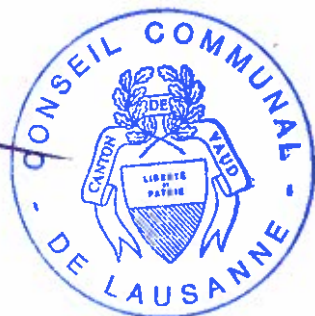
- vu l'interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts : « *Un point de situation sur l'usage du droit de préemption* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Le Léman fait-il les frais de travaux d'entretiens trop longs au service de l'eau ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre - en utilisant des outils de digitalisation efficace - les relevés des compteurs permanents sur le guichet cartographique de la Ville »

la résolution de M. Henri Klunge, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité crée une section sur son site internet et/ou dans le journal communal pour informer la population des événements majeurs et imprévus auxquels ses services font face.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Hausses de loyers en perspectives ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Aude Billard : « *Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Samuel de Vargas et crts : « *Impôt minimal décidé sous l'égide de l'OCDE : effets à Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Fabrice Moscheni « *Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/21 de la Municipalité du 22 avril 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse au postulat de Mme Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :